





## C. Préservation des ressources naturelles

### 1. Rappels réglementaires

- **Loi du 3 janvier 1992 sur l'eau modifiée par la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques** – Préservation de la ressource et des milieux aquatiques.
- **Loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie** – Qualité de l'air et maîtrise des déplacements, et aménagements susceptibles d'améliorer la sécurité des déplacements et aux abords des écoles et/ou des lieux d'activités et de loisirs et de favoriser les modes de déplacements doux (piétons, cycles)...
- **Loi du 09 juillet 2001 d'orientation forestière** – Prise en compte de la protection des boisements soumis au régime forestier et préservation des forêts privées dans le cadre du P.L.U.

### 2. Études

La commune est concernée par le **SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée-Corse 2010-2015** approuvé le 20 novembre 2009. Le SDAGE retient 8 orientations fondamentales, déclinées en propositions. En particulier la disposition 4-07 de la 4<sup>e</sup> orientation "intégrer les différents enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire".

*Sur ce thème, les documents d'accompagnement du SDAGE précisent notamment que :*

"Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent permettre de maîtriser :

- la satisfaction des différents usages de l'eau avec une priorité à l'eau potable (disponibilité de la ressource en eau superficielle ou souterraine, préservation des aquifères stratégiques identifiés par le SDAGE, existence ou non des réseaux d'adduction d'eau, rendements,..) ;
- les rejets ponctuels ou diffus et leurs impacts sur la qualité du milieu récepteur, . ;
- le risque inondation et la gestion des eaux pluviales (tant vis-à-vis de son impact du point de vue du risque inondation que du risque de pollution) ;
- l'artificialisation des milieux et la préservation des milieux aquatiques et des zones humides.

En outre, les documents d'urbanisme doivent en particulier :

- organiser les activités de façon "pré réfléchie" sur le plan hydraulique et environnemental pour assurer la compatibilité de ces activités avec les objectifs du SDAGE ;

- préconiser la limitation du développement de l'urbanisation notamment dans les secteurs saturés ou sous équipés pour ce qui concerne les rejets ou dans les secteurs en déficit chronique de ressource en eau ;

- prendre en compte une analyse prévisionnelle des problématiques liées à l'eau potable, l'assainissement, l'imperméabilisation des sols, l'occupation des zones inondables, le remblaiement des espaces naturels, et la compatibilité des choix d'aménagement avec l'équilibre des usages et ressources en eau correspondantes sur le territoire concerné. Ainsi, le SDAGE souligne l'intérêt que ces documents puissent notamment s'appuyer sur des schémas "eau potable", "assainissement" et "pluvial" à jour.

Le SDAGE recommande en outre la préservation de la végétation le long des cours d'eau.

*Les orientations et objectifs du P.L.U. sont notamment compatibles avec ceux du S.D.A.G.E. pour les raisons suivantes :*



- Les zones urbaines sont toutes raccordées à des dispositifs d'assainissement collectifs. Par ailleurs, Botans dispose d'un Zonage d'assainissement approuvé en décembre 2006 par la Communauté d'Agglomération Belfortaine. Le nouveau zonage devra par conséquent être annexé au P.L.U. .

La loi sur l'eau aborde également un volet relatif aux zones inondables.

La commune est concernée par le P.P.R.I. du bassin de la Savoureuse, approuvé par arrêté préfectoral n°1602 du 14 septembre 1999. Le territoire de la commune est également concerné par l'atlas des zones inondables du bassin de la Douce réalisé en 2002.

Des zones non constructibles ont de ce fait été identifiées sur Botans :

- le long de la Douce au Nord de la commune
- entre l'A36 et le canal au Sud de la commune,
- la zone de la Varanne à l'Est de la commune.



### Zones humides

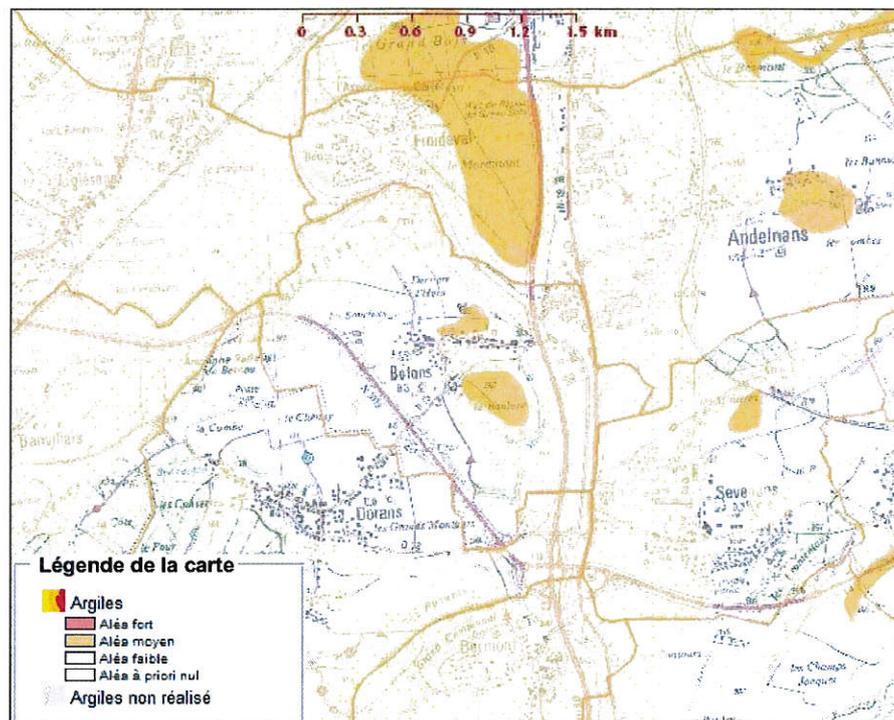
La DREAL n'a pas recensé de zone humide de plus d'1 ha sur la commune.

Lors des reconnaissances de terrain, le Bureau Natura a cependant recensé 3 zones humides de plus petite taille :

- secteur des "Saules" à l'Est de la commune entre la Douce et l'A36,
- zones de berge du Canal de Montbéliard à la Haute-Saône, de la partie Nord à la partie Sud de la commune, englobant également les grandes retenues d'eau jouxtant le Canal et la ZAIC des Saules (secteurs "Près des Corbats", "Les Neufs Nou-lins" et "Les Saules"),
- secteur de "La Varanne" à l'Ouest de la Savoureuse et à l'extrême Est du territoire communal.

### Argiles

La commune présente un aléa moyen à faible de retrait / gonflement des argiles, surtout localisé en bordure de cours d'eau (Douce et Savoureuse) sur tout l'Est et le Nord-Ouest du territoire communal.





### Catastrophes naturelles

La commune a fait l'objet d'un classement catastrophe naturelle pour l'événement suivant :

Aléa	Début de catastrophe naturelle	Fin de catastrophe naturelle	Date arrêté	Date de publication au JO
<b>Inondation</b> par une crue (débordement de cours d'eau), par ruissellement et coulée de boue.	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Mouvement de terrain</b>				

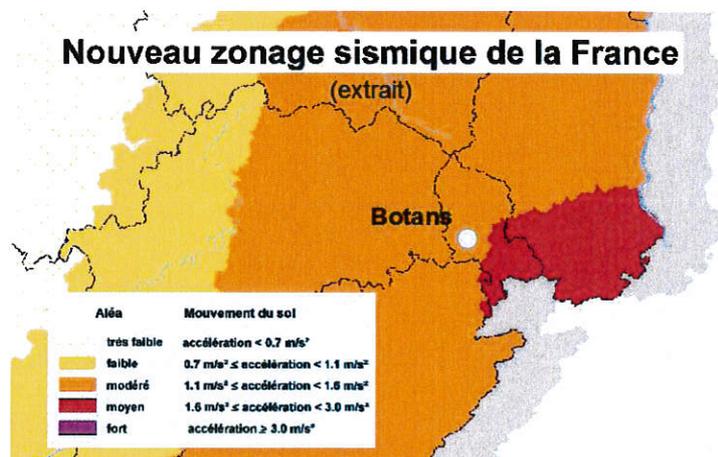
### Cavités souterraines

La commune est concernée par deux cavités naturelles :

- n°FRCAA0000915 située au Sud du village sur le secteur du Bois de la Bouloye,
- n°FRCAA0000916 située au Sud-Ouest du territoire communal, à proximité de la RN1019.

### Risques sismiques

Botans est située en zone de sismicité modérée (3).



CARTE DES PRINCIPALES CONTRAINTES

**Légende**  
Développement et aménagement du territoire

 Développement prioritaire en application de l'article L.121-1 (limitation de l'étalement urbain, densification...)

**Coupsures et nuisances liées aux grandes infrastructures de transport et équipements majeurs**  
Zones de nuisances phoniques liées aux infrastructures de transports terrestres

 A36  
 RN1019  
Coupsure + nuisances sonores + transport de matières dangereuses

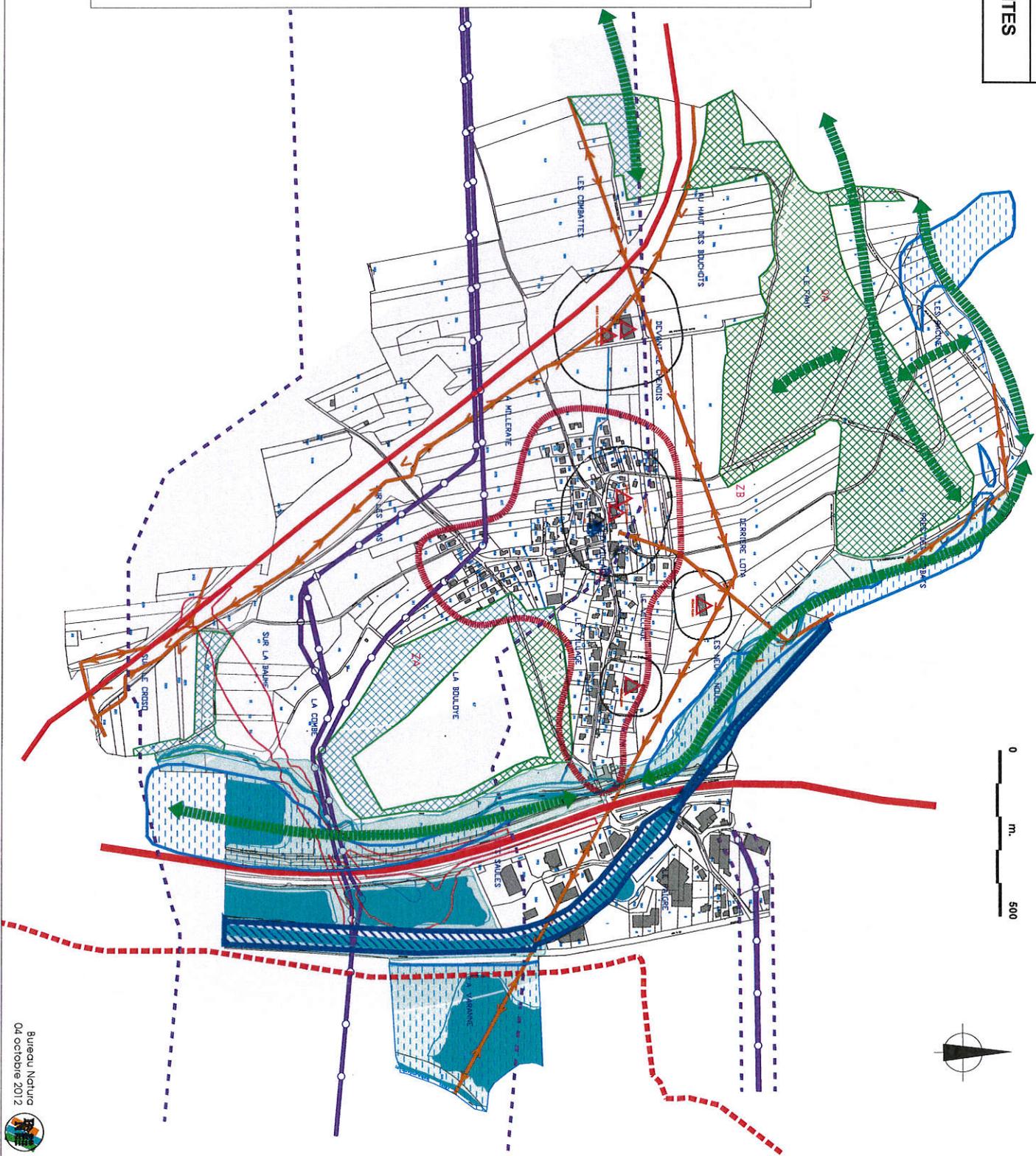
**Risques technologiques et transport d'énergie**  
 11b et 13 - Canalisations de transport de matières dangereuses (gaz et hydrocarbures)  
 14 - Transport et distribution d'énergie électrique

**Risques naturels**  
 PM1 - Zones inondables (PPRI Bassin de la Savoureuse, Atlas du Bassin de la Douce)

**Protection de l'activité agricole et prévention vis-à-vis des nuisances liées à l'élevage par rapport à l'habitat**  
 Bâtiments agricoles et leurs abords (50 m = RSD, 100 m = installation classée)

**Protections et Informations environnementales**  
 Zones humides des fonds de vallons et du lit majeur des principaux cours d'eau  
 Principales continuités écologiques

**Autres informations (boisements, servitudes)**  
 A1 - Bois et forêts soumis au régime forestier  
 EL3 - Navigation intérieure - halage et marchepied





## 8. Hiérarchisation écologique de la commune

Présentation des différents niveaux d'intérêt

La valeur écologique des milieux considérés est basée sur les quatre grands critères suivants :

- présence d'espèces ou d'associations rares
- diversité spécifique ou écologique
- degré d'artificialisation
- importance dans l'équilibre écologique de la commune

La hiérarchisation de l'espace, opérée au niveau de la commune, a pour but, notamment, de :

- Permettre une gestion raisonnée des ressources naturelles
- Assurer une certaine qualité de vie aux habitants de la commune
- Réduire la consommation d'espace
- Préserver au maximum la végétation naturelle
- Préserver au maximum les espèces animales
- Maintenir les grands équilibres biologiques
- Maintenir la diversité biologique de la commune
- Protéger les eaux de surface
- Permettre un développement cohérent de la commune
- Protéger et mettre en valeur les paysages naturels
- Guider les choix d'aménagement dans le sens de l'intérêt général.

Une carte (ci-après) est alors établie selon des niveaux de valeur allant de 1 à 4 :

Intérêt écologique :

- important,
- moyen,
- faible,
- très faible.

**Intérêt écologique important :** il caractérise le réseau hydrographique de la commune, qui concerne tout l'Est du territoire, excepté la ZAIC des Saules, notamment la Douce et ses prairies humides, mais également la Savoureuse et le tracé du Canal de Montbéliard à la Haute Saône.

**Intérêt écologique moyen :** il concerne les principaux massifs boisés du Fays et de la Bouloye localisés au Nord et au Sud-Est du territoire communal.

**Intérêt écologique faible :** il englobe le village et son environnement proche, ainsi que la plaine agricole, les cultures céréalières et les pâturages.



**Intérêt écologique très faible** : il est défini par la ZAIC des Saules, son environnement urbain et artificiel étant impropre à la diversité écologique et son développement.

## Conclusion

Du fait de sa situation locale au cœur de secteurs urbains et industriels d'une part, et d'espaces à forte prégnance agricole d'autre part, la commune de Botans dispose de milieux écologiques d'intérêt modéré, relevant de milieux humides très localisés et de boisements éparses de feuillus. Les espèces inféodées à ces milieux sont communes, mais malgré tout bien présentes.



## C. Milieux naturels, espèces inféodées et intérêt écologique

### Présentation générale

Avec ses 2,3 km<sup>2</sup> de superficie dominée par la plaine agricole, la commune de Botans, malgré la proximité de zones fortement urbanisées et industrielles, bénéficie d'un cadre naturel particulier.

Bien que le village soit enclavé au cœur de grandes infrastructures terrestres (A36 et N1019), il semble comme protégé de toute nuisance extérieure, protégé par un écrin de verdure, certes très modeste, mais bien présent.

Malgré cet environnement rural et traditionnel, la forte proximité avec le monde urbain se fait ressentir en termes de milieux et d'espèces inféodées. Les principaux éléments bénéficiant d'un intérêt écologique sont les boisements éparses du Fays et de la Bouloye, ainsi que les prairies humides soumises à l'influence du réseau hydrographique marqué à l'Est par le ruisseau de la Douce essentiellement, mais également de petits cours d'eau non pérennes tel que le Canal du Moulin. Les rives du Canal de Montbéliard à la Haute Saône étant fortement artificialisées et de ce fait sont assez pauvres en terme de biodiversité.

Un corridor écologique d'intérêt régional a été identifié entre la forêt de Châtenois-les-Forges et le massif boisé de Froideval, il concerne l'ensemble de la partie Nord de la commune de Botans définie par le secteur du Bois du Fays.

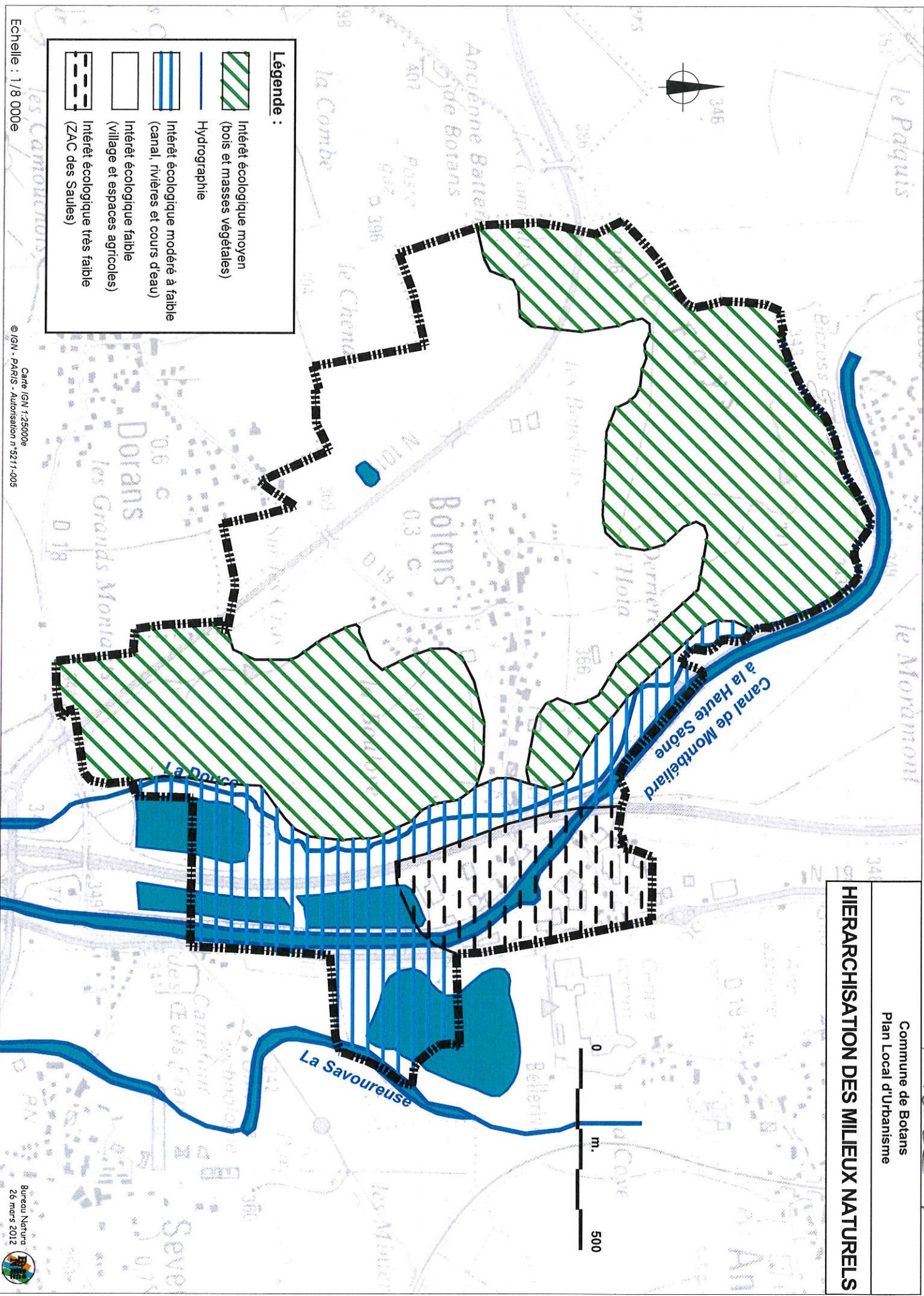
### 1. Les Bois du Fays et de la Bouloye

Les principales masses végétales identifiées sur la commune sont caractérisées par des boisements éparses peu denses, notamment en ce qui concerne le secteur de la Bouloye et les masses forestières de l'Ouest du territoire communal. Ces boisements sont à dominante de feuillus, majoritairement composés de hêtres et de chênes. Le bois de la Bouloye bénéficie également d'une plantation de conifères (épicéas et Douglas).

Le bois du Fays, situé au Nord, bénéficie quant à lui d'une population de feuillus plus dense, prédominée par les essences de chênes et de hêtres.

Bien que ces masses végétales aient un rôle de poumon vert au sein de la commune, elles ne bénéficient que d'une faune et d'une flore très communes caractérisées par la présence de chevreuils, d'écureuils roux, de mésanges, de pics verts, de tourterelles turques, ainsi que de quelques spécimens un peu moins répandus d'orvets et de lézards des souches.

Commune de Botans  
 Plan Local d'Urbanisme  
**HIERARCHISATION DES MILIEUX NATURELS**



**Légende :**

-  Intérêt écologique moyen (bois et masses végétales)
-  Hydrographie
-  Intérêt écologique modéré à faible (canal, rivières et cours d'eau)
-  Intérêt écologique faible (village et espaces agricoles)
-  Intérêt écologique très faible (ZAC des Saules)

Echelle : 1/8 000e

Carte IGN 1:25000  
© IGN - PARIS - Autorisation n°211-005



### 3.2. L'hydrologie

*Source : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse*

#### A. QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES

##### La Douce

Le bassin versant de la Douce s'étend principalement sur le Territoire de Belfort et concerne les communes d'Evette-Salbert, Cravanche, Essert, Belfort, Bavilliers, Buc, Urcerey, Argiésans, Danjoutin, Andelnans, Botans, Dorans, et Bermont. Il englobe également la commune de Châlonvillars-Mandrevillars située dans le département de la Haute Saône.

La Douce, longue de 12,1 km, prend sa source dans le massif du Salbert à 460 m d'altitude et se jette dans la Savoureuse au pied du village de Bermont. La rivière conserve son caractère semi-torrentiel jusqu'à l'amont d'Essert. A Botans, la Douce prend les traits d'une paisible rivière de plaine.

L'écoulement de la Douce est marqué par des pertes dues à la perméabilité des terrains calcaires jurassiques qu'elle traverse. Deux pertes principales se trouvent au niveau du « Trou la Dame » à Bavilliers et au niveau du pont de Dorans, où la rivière disparaît en période d'étiage.

Il existe des interactions non quantifiables entre la rivière et le canal de Montbéliard à la Haute-Saône. Il est signalé que la source du lavoir à Essert qui s'était pratiquement tarie a recommencé à couler depuis la remise en eau du canal.

#### Données relevées à la station de Botans

État des eaux de la station

Années	Bilan de l'oxygène	Température	Ilutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons	Hydr omorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
2010	BE	TBE	BE	BE	?			MED				MED		

#### Légende

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MALV	État mauvais
?	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence ou insuffisance de données

Les données hydrologiques relevées à la station de Botans révèlent un bon état général de la Douce en 2010 (oxygène, températures, nutriments, acidification), avec malgré tout un état écologique médiocre.



## La Savoureuse

La Savoureuse prend sa source à 1 248 mètres d'altitude. C'est d'abord un torrent de montagne qui dévale les pentes raides et boisées du Ballon d'Alsace. A partir de Giromagny, elle passe progressivement d'un régime torrentiel à un régime fluvial. Elle s'engage dans la vaste plaine alluviale de Chaux formée d'alluvions récentes. Elle y reçoit, à l'amont de Valdoie, ses deux principaux affluents, le Rhône en rive droite et la Rosemontoise en rive gauche à une distance de seulement 3 km l'un de l'autre. La rivière est ensuite canalisée dans la traversée de l'agglomération belfortaine.

A la sortie de Belfort, elle coule dans une plaine alluviale où l'intégrité du lit majeur est fortement perturbée par des remblais. Elle s'écoule à l'Est du territoire communal de Botans où son tracé est dissimulé derrière la vaste zone d'activités de Sévenans. Au pied du rocher de Bermont, elle reçoit un troisième affluent, la Douce.

Après la traversée de Châtenois-les-Forges, la vallée s'élargit jusqu'à 1 km. Cette plaine, fortement urbanisée, est marquée par l'extraction intensive de granulats qui a laissé de nombreuses gravières. A Nommay, la Savoureuse quitte le Territoire de Belfort et entre dans le département du Doubs.

### Données relevées à la station d'Andelnans

État des eaux de la station

Années	Bilan de l'oxygène	Température	litulements	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons	Hydr omorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
2007					?									
2006	BE	TBE	BE	TBE	?		TBE					BE		
2005	BE	TBE	BE	TBE	?	Ind	TBE					BE		MAUV Ⓣ

### Légende

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
?	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NFT 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence ou insuffisance de données

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
?	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

Les données hydrologiques réalisées à la station d'Andelnans décrivent un bon état général et écologique de la Savoureuse pour l'année 2006, toutefois l'état chimique est classé comme mauvais.